

assistant-santé^{GSC}^{MD}

ZONE

Détails des
garanties et de
la couverture

**Green Shield
Canada**

Si vous n'avez pas actuellement de régime de soins de santé...

Assistant-santé ZONE de GSC^{MD} couvre les frais de soins de santé, de soins dentaires et de voyage, de même que les dépenses médicales imprévues, pour vous et votre famille.

Il est temps de choisir la ZONE qui vous convient...

Vous pouvez maintenant choisir le régime de soins de santé ZONE qui répond vraiment à vos besoins et à ceux de votre famille, sans vous épuiser à essayer de comprendre ce que le régime comprend... ou ne comprend pas.

Les régimes Assistant-santé ZONE de GSC offrent les différents niveaux de protection pour soins de santé, soins dentaires, médicaments et voyage, à des prix concurrentiels. Choisissez votre ZONE dès aujourd'hui.

Évaluation médicale non requise

	Régime ZONE 1	Régime ZONE 2	Régime ZONE 3	Régime ZONE Fondamental
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE				
Maximum	Non compris	Non compris	Non compris	Année 1: 550 \$ Année 2: 600 \$ Payés à 70 % Année 3+: 650 \$ par personne par année
SOINS DENTAIRES				
Maximums	Non compris	Année 1: 500 \$ Année 2: 650 \$ par personne Année 3+: 800 \$ par année	Année 1: 600 \$ Année 2: 800 \$ par personne Année 3+: 1000 \$ par année	450 \$ par personne par année
Fréquence de rappel		9 mois	9 mois	9 mois
Soins de base		Payés à 80 %	Payés à 80 %	Payés à 70 %
Soins de base étendus		Année 1: Payés à 50 % Année 2: Payés à 70 % Année 3+: Payés à 80 %	Payés à 80 %	Payés à 70 %
Soins majeurs		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 ^e année	Non compris
SOINS DE LA VUE				
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans	150 \$ par personne tous les 2 ans	150 \$ par personne tous les 2 ans	150 \$ par personne tous les 2 ans
Examens de la vue	65 \$ par personne tous les 2 ans	65 \$ par personne tous les 2 ans	65 \$ par personne tous les 2 ans	65 \$ par personne tous les 2 ans
SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES				
Services professionnels ou thérapeutes autorisés				
Acupuncteur, chiropraticien, podologue/ podiatre, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite, 300 \$ par personne par praticien par année	20 \$ par visite, 300 \$ par personne par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année
Psychologue, travailleur social agréé, orthophoniste	300 \$ par personne par praticien par année	300 \$ par personne par praticien par année	400 \$ par personne par praticien par année	400 \$ par personne par praticien par année
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	5 000 \$ par personne par année	3 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien			
Appareils auditifs	Années 1-4: 300 \$ par personne Année 5+: 400 \$ tous les 4 ans	Années 1-4: 300 \$ par personne Année 5+: 400 \$ tous les 4 ans	Années 1-4: 350 \$ par personne Année 5+: 500 \$ tous les 4 ans	Années 1-4: 350 \$ par personne Année 5+: 500 \$ tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par personne par année			
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1: 2 000 \$ Année 2: 3 000 \$ par personne Année 3: 4 000 \$ par catégorie Année 4+: 5 000 \$ de garantie par année	Année 1: 2 000 \$ Année 2: 3 000 \$ par personne Année 3: 4 000 \$ par catégorie Année 4+: 5 000 \$ de garantie par année	Année 1: 2 000 \$ Année 2: 3 000 \$ par personne Année 3: 4 000 \$ par catégorie Année 4+: 5 000 \$ de garantie par année	Année 1: 1 500 \$ Année 2: 2 000 \$ par personne Année 3: 3 000 \$ par catégorie Année 4+: 4 000 \$ de garantie par année
VOYAGE (Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale)				
Couverture hors de la province ou du pays	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année
HOSPITALISATION FACULTATIVE Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits et/ou privée dans un hôpital général public. L'évaluation médicale est requise.				
Chambre à deux lits et/ou privée	Durée maximale de 30 jours par personne par année	Durée maximale de 30 jours par personne par année	Durée maximale de 30 jours par personne par année	Durée maximale de 30 jours par personne par année

	Évaluation médicale requise		
	Régime ZONE 4	Régime ZONE 5	Régime ZONE 6
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE			
Maximum	2500 \$ par personne par année Payés à 80 %	5 000 \$ par personne par année Payés à 90 %	10 000 \$ par personne par année Payés à 90 %
SOINS DENTAIRES			
Maximums	Non compris	Année 1 : 700 \$ Année 2 : 900 \$ par personne Année 3+ : 1 100 \$ par année	Année 1 : 800 \$ Année 2 : 1 000 \$ par personne Année 3+ : 1 300 \$ par année
Fréquence de rappel		9 mois	6 mois
Soins de base		Payés à 80 %	Payés à 80 %
Soins de base étendus		Année 1 : Payés à 60 % Année 2 : Payés à 70 % Année 3+ : Payés à 80 %	Payés à 80 %
Soins majeurs		Payés à 50 % commençant la 3 ^e année	Payés à 50 % commençant la 3 ^e année
SOINS DE LA VUE			
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ par personne tous les 2 ans	Années 1-2 : 150 \$ Années 3-4 : 200 \$ Année 5+ : 250 \$ par personne tous les 2 ans	Années 1-2 : 200 \$ Années 3-4 : 250 \$ Année 5+ : 300 \$ par personne tous les 2 ans
Examens de la vue	65 \$ par personne tous les 2 ans	80 \$ par personne tous les 2 ans	80 \$ par personne tous les 2 ans
SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES			
Services professionnels ou thérapeutes autorisés			
Acupuncteur, chiropraticien, podologue/ podiatre, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite, 400 \$ par personne par praticien par année	25 \$ par visite, 500 \$ par personne par praticien par année	25 \$ par visite, 600 \$ par personne par praticien par année
Psychologue, travailleur social agréé, orthophoniste	400 \$ par personne par praticien par année	500 \$ par personne par praticien par année	600 \$ par personne par praticien par année
Soins dentaires accidentels	5 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année	10 000 \$ par personne par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
Appareils auditifs	Années 1-4 : 350 \$ par personne Année 5+ : 500 \$ tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans	500 \$ par personne tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par personne par année	2 000 \$ par personne par année	2 000 \$ par personne par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	Année 1 : 2 000 \$ Année 2 : 3 000 \$ par personne Année 3 : 4 000 \$ par catégorie Année 4+ : 5 000 \$ de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ par personne Année 2 : 4 000 \$ par catégorie Année 3+ : 6 000 \$ de garantie par année	Année 1 : 2 000 \$ par personne Année 2 : 4 000 \$ par catégorie Année 3+ : 6 000 \$ de garantie par année
VOYAGE (Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale)			
Couverture hors de la province ou du pays	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année	30 jours par voyage 5 000 000 \$ par personne par année
HOSPITALISATION FACULTATIVE Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits et/ou privée dans un hôpital général public. L'évaluation médicale est requise.			
Chambre à deux lits et/ou privée	Durée maximale de 30 jours par personne par année	Durée maximale de 30 jours par personne par année	Durée maximale de 30 jours par personne par année

Descriptions des garanties

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada, qui doivent être délivrés sur ordonnance, en vertu de la loi, et prescrits par un médecin praticien autorisé.

Les médicaments de marque sont couverts si aucun équivalent générique n'existe.

Les produits d'abandon du tabac et les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et de la dysfonction érectile ne sont pas couverts.

Résidents du Québec : Pour être admissible au régime ZONE pour médicaments d'ordonnance, vous devez être couvert par la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Vos demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance doivent être soumises en premier à la RAMQ. Lorsque la RAMQ rembourse une partie du coût des médicaments, les soldes impayés (y compris les quotes-parts et les franchises) seront coordonnés pour que vous puissiez être remboursé jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

SOINS DENTAIRES

SOINS DE BASE

- Nettoyage préventif
- Examens de routine, radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

SOINS DE BASE ÉTENDUS

- Traitement endodontique – traitement radiculaire
- Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibration occlusale
- Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

SOINS MAJEURS

- Couronnes et insrustations, prothèses dentaires, ponts

SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

SONT COMPRIS LES ARTICLES MÉDICAUX SUIVANTS:

- Articles pour faciliter la vie quotidienne (comme des lits similaires aux lits d'hôpital, des tiges à suture, des perroquets et des bassins de lit)
- Atelles, plâtres, cathéters et accessoires pour stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour diabétiques
- Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité (comme les cannes, les béquilles, les déambulateurs, les fauteuils roulants)
- Prothèses
- Articles pour la respiration et le cœur (comme les systèmes de surveillance respiratoire ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs, l'oxygène)

Information additionnelle

Le comparateur de régimes est un sommaire, il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GSC à l'approbation de la demande d'adhésion.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GSC, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs. Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les taux et/ou les garanties peuvent être modifiés; GSC enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux membres du régime.

Régimes offerts par

Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé ZONE de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada. © 2017 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive,
C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1

